

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 18 novembre 2020 désignant les membres des commissions nationales du vote électronique (CNVE) instituées en vue des élections organisées pour le renouvellement des unions régionales de professionnels de santé**

NOR : SSAS2031668A

Par arrêté du directeur de la sécurité sociale et de la directrice générale de l'offre de soins en date du 18 novembre 2020, et en application de l'article R. 4031-23 du code de la santé publique :

1° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les médecins :

*a)* Pour la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) :

MM. Jean-Paul ORTIZ, Franck DEVULDER et Luc DUQUESNEL, titulaires ;

MM. Rémi UNVOIS, Bruno PERROUTY et Stéphane LANDAIS, suppléants.

*b)* Pour la Fédération des médecins de France (FMF) :

M. Claude BRONNER, Mme Corinne LE SAUDER et M. Jean-Marc LARUELLE, titulaires ;

M. Jean-Pierre FUSARI, M. Pierre-Jean TERNAMIAN et Mme Geneviève RICHARD, suppléants.

*c)* Pour la Fédération française des médecins généralistes (MG France) :

M. Jean-Louis BENSOUSSAN, Mme Isabelle DOMENECH-BONET et M. Jean-Claude SOULARY, titulaires ;

Mme Alice PERRAIN et M. Gilles URBEJTEL, suppléants.

*d)* Pour le Syndicat des médecins libéraux (SML) :

MM. Philippe VERMESCH, Frédéric TRYNISZEWKI et Jean-Luc LEYMARIE, titulaires ;

Mme Sophie BAUER, M. William JOUBERT et Mme Patricia LUBELSKI, suppléants.

*e)* Pour l'Union française pour une médecine libre – Syndicat (UFML-S) :

MM. Jérôme MARTY, Stephan MELLER et Philippe PIZZUTI, titulaires ;

M. David SCHAPIRO, Mme Lamia SLITINE et Mme Valérie BRIOLE, suppléants.

*f)* Pour l'union syndicale « Avenir Spé » « Le BLOC Union AAL-SYNGOF-UCDF » :

MM. Philippe CUQ, Patrick GASSER et Bertrand DE ROCHAMBEAU, titulaires ;

MM. François HONORAT, Vincent PRADEAU et Bruno STACH, suppléants.

2° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les chirurgiens-dentistes :

*a)* Pour Les Chirurgiens-dentistes de France (Les CDF) :

M. Christophe BARBOU, M. Rémi MARCHAND et Mme Sonia VEROT, titulaires ;

MM. Frédéric CAMELOT, Gérard MOREL et Pierre-Olivier DONNAT, suppléants.

*b)* Pour la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL) :

MM. Jean-Paul COPPI, Matthieu DELBOS et Patrick SOLERA, titulaires ;

Mme Béatrice ALDEGUER, M. Gérard TOLILA et Mme Isabelle SALECK, suppléants.

*c)* Pour le Syndicat des femmes chirurgiens-dentistes (SFCD) :

Mmes Nathalie DELPHIN, Marianne FRANCHI et Nathalie RICHARD, titulaires ;

Mmes Constance GAN, Clémence BERTRAND et Marie-Christine BARBOTIN, suppléantes.

*d)* Pour l'Union dentaire (UD) :

M. Sébastien ABIN, Mme Sophie BRASSART et M. Franck MOUMINOUX, titulaires ;

Mme Muriel WAGNER, M. Bruno LEVOLLANT et M. Clément NEVEU, suppléants.

3° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les infirmiers :

a) Pour Convergence infirmière - Confédération nationale des syndicats d'infirmiers libéraux français :  
Mme Sylvie CIRON, M. Xavier CALOIN et Mme Lucienne CLAUSTRÉS-BONNET, titulaires ;  
MM. Alain ROCHOIS, Frédéric DEUBIL et Franz BOUSSEGUI, suppléants.

b) Pour la Fédération nationale des infirmiers (FNI) :

M. Daniel GUILLERM, Mme Pascale LEJEUNE et M. Christophe MINGHETTI, titulaires ;  
M. Julien BOEHRINGER, Mme Corinne BOURSEAUD et M. Jean-François BOUSCARAIN, suppléants.

c) Pour INFIN'IDELS Syndicat des infirmiers libéraux :

Mme Michelle DROUIN, M. Pierre HOYER et Mme Cécile SALLENEUVE, titulaires ;  
Mme Virginie PAINSET, Mme Florence SCHNEIDER et M. Frédéric BEDAR, suppléants.

d) Pour le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIL) :

Mme Marianne PACHE, M. David GUILLET et Mme Audrey FERULLO, titulaires ;  
Mme Béatrice BEN, M. John PINTE et Mme Catherine KIRNIDIS, suppléants.

4° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les masseurs-kinésithérapeutes :

a) Pour le syndicat ALIZE :

Mme Michèle MUTEAU, M. Pierre-Antoine GAU et Mme Marie-Aude SCHMUCKEL, titulaires ;  
MM. Romain BESOMBES, Jérôme ALAPHILIPPE et Ludovic BRAYE, suppléants.

b) Pour la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) :

Mme Sylvie DESALEUX, M. Philippe THEURIAU et Mme Corinne FRICHE, titulaires ;  
M. Ludwig SERRE, Mme Céline MARCHAL et M. Emmanuel COFFIN, suppléants.

c) Pour le Syndicat national des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR) :

MM. Yvan TOURJANSKY, Marik FETOUH et Mickaël MULON, titulaires ;  
Mme Christelle BAËS, M. Matthieu SAINT-CAST et M. Marc PETITPREZ, suppléants.

5° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les pharmaciens :

a) Pour la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) :

M. Philippe BESSET, Mme Jocelyne WITTEVRONGEL et M. Pierre FERNANDEZ, titulaires ;  
MM. Eric GARNIER, Frank BASQUE et Quentin LEPREVOST, suppléants.

b) Pour l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) :

MM. Gilles BONNEFOND, Pierre-Olivier VARIOT et Renaud NADJAH, titulaires ;  
M. Auguste LAPLACE, M. Sébastien LAGOUTTE et Mme Bénédicte BERTHOLOM, suppléants.

6° Sont nommés à la commission nationale du vote électronique compétente pour les orthophonistes :

Pour la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) :

Mmes Anne DEHÊTRE, Agnès SICIAC TARTARUGA et Emily BENCHIMOL, titulaires ;  
Mmes Marie DUTILLEUL, Sarah DEGIOVANI et Nathalie JULIENNE, suppléantes.

Les six commissions nationales du vote électronique sont présidées par M. Claude LAVIGNE, inspecteur général des affaires sociales.

M. François GODINEAU, expert de haut niveau à la direction de la sécurité sociale, est son suppléant.